



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-232

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-06-09-00003 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2026-23 PORTANT COMPOSITION
DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DU
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE. (4 pages)

Page 3

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /

R32-2026-06-09-00001 - Arrêté modificatif portant nomination au Comité de bassin
Artois-Picardie (2 pages)

Page 7

Secrétariat général pour les affaires régionales Hauts-de-France /

R32-2026-06-08-00001 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 11 mai 2026
portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale
dans l'académie d'Amiens (2 pages)

Page 9

**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2026-23 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT DE
FORMATION DES CADRES DE SANTE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution des fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu la décision de la directrice générale par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 18 mai 2026 portant délégations de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'institut ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ;

titulaire : Monsieur Didier RENAUT

suppléant : En cours de désignation

- lorsque l'institut a conclu une convention avec une université, un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

titulaire : Monsieur Maxime GIGNON

suppléante : Madame Karen CHARDON

- des enseignants de l'institut, intervenant à temps plein ou à temps partiel, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'institut est agréé, ainsi que, pour chacune de ces professions, au-delà de quarante étudiants, un membre supplémentaire par tranche de quarante étudiants ;

- Formation Infirmier :
titulaire : Madame Michèle CARPENTIER
suppléante : Madame Marie-Ange BOCLET
- Formation Masseur-Kinésithérapeute :
titulaire : Madame Sophie DEMIAUTTE
suppléante : Madame Joëlle LANSONNEUR
- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
titulaire : Madame Ingrid VASSELIN
suppléant : Monsieur Eric DESENNE
- Formation Technicien de Laboratoire :
titulaire : Madame Pascale DARTOIS
suppléant : Monsieur Olivier LEROY

- des professionnels, désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé exerçant depuis au moins trois ans des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :

- Formation Diététicien :
titulaire : Madame Julie DUPRE
suppléante : Madame Valérie NIOGRET
- Formation Ergothérapeute :
titulaire : Monsieur Jean-Baptiste AUPINEL
suppléante : Madame Florine FAVAND
- Formation Infirmier :
titulaire : Madame Catherine PAUCHET
suppléante : Madame Maud DOMY
- Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière :
titulaire : Madame Anne FERON
suppléante : Madame Aline GREBOUVAL
- Formation Psychomotricien :
titulaire : Madame Laurence BOUTRY
suppléant : En cours de désignation

- des représentants des étudiants, élus par leurs pairs, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :

Etudiants de la promotion : 2024-2025

- Formation Infirmier :
titulaire : M. Vincent RUMENIERAS
suppléante : Mme Laëtitia LACROIX ép LEMAIRE
- Formation Technicien de Laboratoire :
titulaire : Madame Charlotte HAINSELIN ép CHAIGNE
suppléante : Madame Laurence DUFLOS
- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
titulaire : Monsieur Mathieu BIZEC
suppléant : Monsieur Florian MORENO
- Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière :
titulaire : Madame Chloé POLIN ép DERYCKERE
suppléante : Madame Ingrid CAYER ép CABANAS

Etudiants de la promotion : 2025-2026

- Formation Infirmier :
titulaire : Madame Virginie DUMONT ép MARCILLAUD
suppléante : Madame Jessica BERTRAND ép NAM
- Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière :
titulaire : Madame Sandrine TORCQ ép BICHERAY
suppléant : Monsieur Clément LARDENOIS
- une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :
titulaire : Madame Sylvie BEAUCAMP
suppléante : Madame Anne HAVET

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 9 juin 2026

**Pour la directrice générale par intérim
et par délégation,**

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
[des](#) Ressources Humaines du système de santé





**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Arrêté modificatif portant nomination au Comité de bassin Artois-Picardie

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 213-7, L 213-8, D 213-17 et suivants, relatifs aux comités de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024, portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 11 octobre 2021, fixant la composition du comité de bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par les arrêtés des 11 octobre 2021, 11 mars 2022, 28 juillet 2022, 10 mars 2023, 1^{er} juin, 6 septembre et 27 octobre 2023, 27 mars 2024, du 21 juillet 2025 et 29 juillet 2025, du 8 décembre 2025, du 18 mars 2026 et du 13 avril 2026 portant nomination au comité de bassin Artois-Picardie ;

Considérant ce qui suit :

l'assemblée des départements de France a désigné madame Caroline SANCHEZ en remplacement de madame Marie-Hélène QUATREBOEUF par courrier en date du 19 mai 2026.

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie et du secrétaire général des affaires régionales des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet de l'arrêté

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 modifié susvisé est modifié :

est nommée, au titre des représentants des départements, madame Caroline SANCHEZ, conseillère départementale du Nord, en remplacement de madame Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Article 2 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille.

Article 3 – Exécution et diffusion

Le secrétaire général des affaires régionales des Hauts-de-France, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie, la directrice générale de l'agence de l'eau Artois-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 09 JUIN 2026



Bertrand GAUME



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 11 mai 2026 portant désignation des membres
du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie d'Amiens**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L234-8 et R234-1 à R234-15 ;
- Vu** le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu** le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 4 mai 2026 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie d'Amiens ;
- Vu** les désignations des collectivités et organismes concernés ;
- Sur propositions conjointes du recteur de l'académie d'Amiens et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 susvisé est modifié comme suit :

3- Représentants des usagers

3-4 Représentants des organisations syndicales de salariés

UNSA

Titulaire

monsieur Philippe DECAGNY

Suppléant

monsieur Amar MOHAMMEDI

Article 2

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie d'Amiens et le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **08 JUIN 2026**

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales



Émilie MAMCARZ